

**2009/1384 - Attribution de subventions de fonctionnement à 35 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 418 000 € - FIC – Approbation de 8 conventions (Théâtre des Clochards Célestes, Espace 44, Théâtre des Marronniers, Association Si Tu ... (l'Elysée), Théâtre des Asphodèles, Espace Gerson, Compagnie La Hors De, Turak Théâtre)** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 27/04/2009, p. 0774)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je dois vous présenter d'abord cette proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à 35 lieux dans le cadre du FIC, et à 8 théâtres dans le cadre des conventions.

Avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, vous nous présentez donc une liste de 35 compagnies subventionnées sur un total de 75 demandes, et nous souhaitons obtenir un certain nombre d'éclaircissements sur votre politique culturelle qui, sur bien des points, nous paraît opaque.

Tout d'abord, les critères que vous avez retenus pour identifier ceux qui pouvaient obtenir une subvention : vous nous avez annoncé que des experts allaient être sollicités pour accompagner la Ville dans sa prise de décision pendant une durée d'un an. Nous avons déjà, à deux reprises, demandé la liste de ces experts mais nous sommes convaincus que nous l'obtiendrons très rapidement.

M. LE MAIRE : D'ici la fin du mandat !

M. HAMELIN Emmanuel : Oui, je l'espère bien. Vous avez dit en commission votre volonté de rénover la politique lyonnaise en matière de culture, nous sommes évidemment tout à fait ouverts à cette démarche-là mais par contre, ce qui nous surprend, c'est qu'une équipe sortante comme la vôtre, après plus d'un an de mandat, en soit encore à se poser cette question et nous annonce que les critères de décision, en matière de spectacle vivant, ne seront connus que dans un an. Par contre, sur votre volonté de rénovation, nous serions heureux de connaître votre analyse et votre ambition.

Ensuite, après l'échec cuisant de votre équipe lors de la compétition « Lyon, capitale européenne de la Culture », nous avons du mal à comprendre votre stratégie en termes de politique culturelle, notamment dans le rapport entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine. Après le transfert du Festival du Cinéma au Grand Lyon, quelle place et quelle spécificité voulez-vous donner à une vraie politique culturelle lyonnaise ?

Je vous remercie de répondre à ces deux questions que je résume : quelles sont votre analyse et votre ambition dans votre volonté de rénover la politique culturelle lyonnaise et ensuite, quelle place et quelle spécificité voulez-vous donner à une politique lyonnaise par rapport à l'action menée au Grand Lyon ?

M. LE MAIRE : Merci bien, M. Képénékian va répondre. Bien évidemment, si je pouvais suggérer dans le cadre de vos réflexions culturelles de vous intéresser aux promesses qui ont été faites par le passé et par quelqu'un d'éminent au Théâtre de la Croix-Rousse qui, je crois, est sur un arrondissement que vous chérissez, cela m'arrangerait pour la suite.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Pour ne pas allonger le débat ici, encore qu'il est assez important et qu'au fond, la Commission culturelle qui siège régulièrement est un merveilleux lieu de débats. J'attends que vous puissiez participer peut-être de temps en temps à cette commission pour que nous puissions débattre dans cet espace.

Toujours est-il qu'on ne change pas non plus l'erre d'un navire, du jour au lendemain.

Vous n'êtes pas sans le savoir, faire 90°, ce n'est pas une opération aussi simple que cela et le processus, en particulier sur la politique de l'aide aux arts vivants, repose d'abord sur le maintien et le renforcement du Fonds d'Intervention Culturel.

Je vous rappelle que, malgré les difficultés budgétaires, nous avons pu maintenir le budget de soutien aux acteurs et en particulier du théâtre. Il n'y a pas de secret sur le travail des experts, j'en ai fait état l'autre jour à la Commission- nous avons créé un groupe qui permet, d'une part de trouver des représentants du Conservatoire, des théâtres de Lyon, des théâtres des scènes émergentes, bref la liste n'est pas du tout secrète, je ne vais pas rentrer dans les détails ici.

Ma volonté est d'élargir le groupe d'experts de subventions pour avoir un regard plus croisé sur le soutien au théâtre. Il en est sorti ce que j'ai expliqué l'autre fois à la commission, trois sous groupes. En gros, des compagnies émergentes et nous avons eu le plaisir d'en intégrer de nouvelles cette année, qui n'avaient pas encore donné lieu à des subventions ; d'autre part des théâtres ou des compagnies qui sont encore en devenir, mais qui sont déjà installées dans le paysage lyonnais ; et puis, le soutien à des compagnies qui sont établies et reconnues, soit sur le terrain national, voire international, ce qui explique les écarts. Si vous lisez bien, vous verrez qu'en gros, il y a des subventions autour de 5.000 €, un autre ensemble autour de 10.000 € et d'autres subventions qui sont plus conséquentes.

Voilà ce que nous avons déjà essayé de structurer, avec le souci de permettre d'entretenir l'émergence et que nous n'ayons pas en permanence des compagnies qui, finalement, prendraient l'habitude d'être subventionnées.

Cela, c'est pour le Fonds d'Intervention Culturel. Je ne vous parle pas de la danse et de la musique, qui n'étaient pas l'objet d'aujourd'hui, mais c'est l'essentiel de notre politique que d'essayer de soutenir la créativité, l'installation et en même temps le devenir de ces nouveaux acteurs.

Sur la politique culturelle entre Lyon et le Grand Lyon, et bien oui, vous mettez le doigt sur une question qui est en débat : comment se font les transferts de compétence, en particulier sur le terrain culturel, entre la Ville et la Communauté ? Le Festival du Cinéma est aujourd'hui un bon exemple. Il y aura probablement demain un autre festival autour des fleuves. On pourrait prendre aussi le cas de la Biennale de la Danse et la Maison de la Danse : nous avons à trouver une nouvelle articulation entre ce qui se déroule sur le terrain lyonnais et ce qui appelle à une dimension plus large, d'ailleurs probablement bien au delà de la Communauté urbaine, puisque on peut imaginer des actions qui déborderaient Lyon tournées, par exemple, vers Saint-Etienne. Voilà en quelques mots les pistes sur lesquelles nous travaillons.

Vous pouvez trouver bien sûr que nous n'allons pas assez vite ou que les réponses ne soient pas encore assez structurées. En tout cas, retenons que –puisque vous faisiez référence à 2013-, l'essentiel de cette réflexion a été initié. L'idée d'une trame et non pas d'une ville centre et de ville périphérique, mais plutôt de penser la culture sur un territoire plus large, parce que les publics sont bien entendu mouvants et ils ne sont pas que des Lyonnais. Les lieux de culture ne sont pas que pour les Lyonnais ou dans d'autres lieux que pour les autres.

Nous travaillons aujourd'hui à mettre en œuvre des grands axes, qui étaient dans le projet 2013. Vous avez raison de rappeler que nous n'avons pas eu gain de cause. Je pense qu'aujourd'hui, si vous lisez bien, vous verrez quelques commentaires qui émergent, pour dire que peut-être ce projet avait aussi des points d'innovation. En tout cas, rendez-vous dans quelques semaines, pour que nous puissions en parler à la prochaine commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Comme c'est la deuxième fois que vous me faites passer le message concernant le Théâtre de la Croix-Rousse, je souhaitais quand même y répondre au moins une fois.

Je voulais rappeler juste un petit historique, c'est que la labellisation qui a été accordée au Théâtre de la Croix-Rousse, à l'époque où Renaud Donnedieu de Vabre était Ministre de la Culture, s'est faite sur mon intervention et le Directeur du Théâtre de la Croix-Rousse...

M. LE MAIRE : Mais la labellisation sur quoi ?

M. HAMELIN Emmanuel : ... Attendez ! L'accord du Ministère de la Culture sur la labellisation lui a été donnée, effectivement, en 2007, pour une labellisation 2008.

Le Gouvernement actuel, le Ministre actuel, a décidé en 2008 de remettre à plat les critères d'attribution pour les scènes nationales, exactement comme ce qui est fait aujourd'hui au niveau de la politique culturelle de Lyon. Et c'est aussi sur mon intervention et celle de Dominique Perben, que lui a été allouée la subvention qui allait avec la labellisation de 100.000 € qu'il a obtenue sur cette année.

Donc, on ne perd pas espoir pour la labellisation, c'est un combat qui continue à se faire. Je précise quand même que toutes les labellisations sur 2008 ont été stoppées, compte tenu de la remise à plat des critères d'attribution. Par contre, il est un des rares à avoir obtenu la subvention qui était liée à la labellisation qu'il n'a pas encore obtenue.

M. LE MAIRE : Monsieur Hamelin, communiquez avec Philippe Faure, cela évitera, on va dire, de la perte en ligne...

M. HAMELIN Emmanuel : Il est tout à fait au courant de toutes ces démarches !

M. LE MAIRE : Très bien, alors dans ce cas-là, il est ravi et vous m'en voyez ravi également ! Mais, il vous le dira lui-même s'il se trouve tout à fait écouté et satisfait dans ses demandes, mais c'est un autre problème !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)